

Où déposer le formulaire ?

**dans les mairies, sièges des
communautés de communes et
maisons landaises de la solidarité**



par mail



bpc40@landes.fr

par courrier



**Budget Participatif
Citoyen des Landes**
Département des Landes
23 rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex

Vous pouvez également soumettre
vos idées sur :

budgetparticipatif.landes.fr



Les Landes, le Département 

Nous vous remercions de votre participation.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de l'organisation du Budget Participatif Citoyen pour le Département des Landes, avec le consentement des participants, ont pour finalité la co-construction d'opérations citoyennes par la mise à disposition d'1,5 million d'euros au profit des usagers landais, la communication institutionnelle sur le dispositif et l'établissement d'éléments statistiques, notamment en vue de l'évaluation du dispositif. Le participant pourra à tout moment retirer son consentement en le signifiant par mail à bpc40@landes.fr. En cas de retrait du consentement, l'idée ne pourra plus être exploitée dans le cadre du Budget Participatif Citoyen. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et d'un traitement papier et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement.

Le Département est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : les agents du Département des Landes. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données que le participant pourra joindre par courriel à l'adresse suivante : dpd@landes.fr. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n° 2016/679, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données ou de limitation du traitement. Le participant peut également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).